

Préfecture de l'AUDE

52 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE

Monsieur le Préfet,

Nous voulons continuer de faire confiance à l'État ? Vous devez nous rassurer.

C'est bien l'État qui a nommé Pierre RACINE responsable de l'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon pour tous : celui-ci voulait « promouvoir des stations favorisant le mixage et la rencontre des personnes issues de milieux différents ; toutes catégories sociales bénéficieraient des nouvelles installations et s'y mêleraient librement ; dans sa volonté de favoriser le brassage social national et européen...les plans d'urbanisation des stations interdiraient toute ségrégation ».

Georges CANDILIS, urbaniste de renommée internationale, architecte en chef du projet a été choisi par l'État pour mettre en musique la partition choisie pour PORT LEUCATE et a voulu « créer un esprit de vacances grâce à une abondance d'équipements de loisirs , à la vie au contact de la nature , dégagée des contraintes urbaines, de créer une ville nouvelle vouée au repos et aux loisirs sportifs pour le plus grand nombre », mais limité par la capacité d'accueil des plages.

Nous sommes très nombreux, pour certains dès la création de Port Leucate et de sa zone naturiste, à avoir adhéré à ce projet d'Aménagement Durable, initié, programmé et réalisé sous l'autorité de l'État. Un « Cahier des charges de cession de terrain de la zone d'urbanisation Préférentielle de Leucate » et un « Plan-masse de la zone N de Port Leucate » inscrits au Bureau des Hypothèques de Narbonne et transcrits intégralement dans nos actes d'achat nous garantissent la pérennité de ce PADD. C'est donc en toute confiance que nous avons choisi Port Leucate pour y passer les vacances rêvées.

Nous assistons hélas à la destruction progressive et programmée de notre Port Leucate, pourtant protégé par son classement au titre des monuments historiques.

Qui peut justifier la disparition de l'aménagement ludique du front de Mer, du Motel, des Cinémas, des Commerces emblématiques du port et du front de mer recyclés en appartements ?

Comment justifier le déclassement de la station essence et le projet de la déplacer en zone dangereuse ?

Qui peut admettre la destruction illégitime de bois classés, de zones destinées à être boisées, de places et de parkings végétalisés, d'espaces verts, au seul profit de promoteurs gloutons ?

Malgré de nombreux jugements, faisant jurisprudence, du Tribunal Administratif de Montpellier, de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, du Conseil d'État concernant Port Leucate et sa zone naturiste ; malgré la « Loi Littoral » ; malgré le « Plan de Prévention des Risques Littoraux Submersion-marine » ; malgré le « Cahier des charges de cession de

terrain de la zone d'urbanisation préférentielle de Leucate » et le « Plan-masse de la zone N de Port Leucate » le Maire multiplie les tentatives de modifications abusives du PLU, comptant sur le manque de vigilance ou le découragement des citoyens.

Actuellement, un processus de révision, une 7ème, une 3ème, une 8ème modification du PLU sont programmées : leur seul objectif est de multiplier la construction de barres d'immeubles au détriment de places, terrains de sport, espaces verts, pinèdes et bois classés, en violation de la Loi, des règlements et du Plan d'Aménagement Durable. Monsieur le Préfet, pouvez- vous nous affirmer que l'État va enfin assumer ses responsabilités face à une volonté délibérée d'ignorer l'intérêt collectif au point de négliger les risques humains et économiques inhérents à de nouvelles constructions sur le secteur LIDO de LEUCATE.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

DES LEUCATOIS EN COLÈRE